



Flash Info



Information aux AGENTS DE TOUTE LA SPHERE ENVIRONNEMENT

PROPOSITIONS DU  
**SNE-FSU**  
POUR UNE AGENCE  
FRANÇAISE DE LA  
BIODIVERSITÉ



# Intérêts d'une nouvelle agence dédiée à la biodiversité



Considérant que les enjeux en matière de biodiversité et de mise en œuvre des politiques en sa faveur, nécessitent d'une part, une gouvernance partagée permettant d'associer l'ensemble des acteurs et, d'autre part, des moyens d'incitation technique et financière,

le **SNE-FSU** juge **indispensable** la création d'une **Agence Française de la Biodiversité**, établissement public chargé d'animer et de coordonner la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, de la prévention, de la conservation et de la protection de la biodiversité.

**Cet opérateur** nouveau se fera à partir de la **fusion d'organismes existants** et de partenariats **mais ne devra pas être une simple addition de moyens.**  
**Il devra pour cela disposer de moyens supplémentaires et nouveaux.**



# Propositions du SNE-FSU

## Les missions



Le SNE-FSU considère que l'AFB devra avoir les missions suivantes :

- **renforcer et mettre en synergie les dispositifs d'acquisitions des connaissances** sur l'eau et la biodiversité, en assurant notamment :
  - La définition de protocoles et d'outils communs;
  - Le recueil, la centralisation, l'archivage et la mise à disposition des données.
- **organiser le dialogue entre les différents acteurs** pour favoriser l'émergence de projets territoriaux répondant aux enjeux de biodiversité ;
- **coordonner et fournir un appui technique** aux gestionnaires, acteurs territoriaux et pour les actions internationales de l'Etat;
- **contribuer aux missions de Police de l'Environnement via ses filiales;**
- **promouvoir et mettre en œuvre des recherches**, études et expérimentations sur les problématiques de biodiversité;
- former, éduquer et **sensibiliser le grand public** aux enjeux de la biodiversité;
- **assurer la formation permanente** de tous les personnels œuvrant dans le champ de la biodiversité (l'AFB et ses filiales, services de l'Etat, collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces protégés...);
- **intervenir financièrement** sur des projets et **faciliter le portage de recherches de financements européens.**

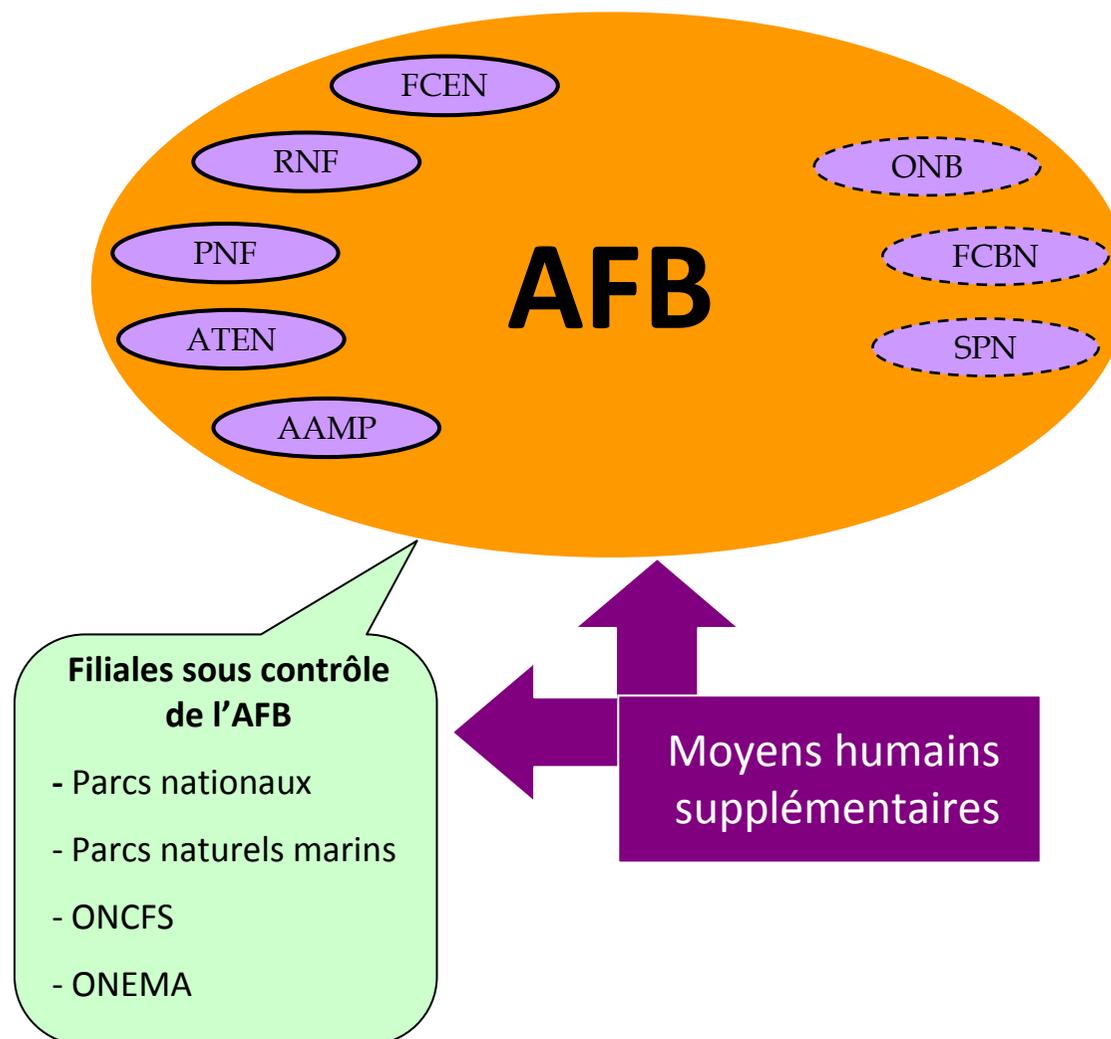
# Propositions du SNE-FSU

## Composition de l'AFB

L'intégration de l'ATEN, PNF, l'AAMP, FCEN permettrait avec RNF de constituer un pôle dédié à la gestion et à l'appui à la gestion des espaces naturels ainsi qu'à la formation, l'éducation et la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité.

L'intégration de l'Observatoire National de la Biodiversité, le Service du Patrimoine Naturel du MNHN – qui restent à renforcer - et de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux permettrait de former le pôle connaissance indispensable dédié à la collecte, à la synthèse, au stockage et à la mise à disposition de données sur l'eau et la biodiversité.

L'intégration de ces structures doit se faire en respectant leur personnel et en s'appuyant notamment sur les implantations déjà existantes si l'on veut rendre acceptable socialement un tel projet.





# Propositions du SNE-FSU Partenaires de l'AFB



L'AFB devra tisser un réseau de conventions auprès des EPA et autres organismes partenaires dont le champ d'action sur la Biodiversité ne représente qu'une partie de leurs missions.

Ces conventions devront déterminer précisément les demandes de l'AFB sur les missions biodiversités de ces organismes et l'opportunité ou pas de créer des GIP. Dans tous les cas, il apparaît souhaitable que **l'AFB soit représentée au CA de ces organismes et EPA.**

Concernant les organismes gestionnaires d'espaces naturels (Réserves Naturelles...), **l'AFB doit pouvoir exercer un pilotage effectif de la politique de ces espaces protégés.**



- RN
- CELRL
- ONF
- Agences de l'eau
- PNR
- IFORE
- CEREMA
- ...



# Propositions du SNE-FSU

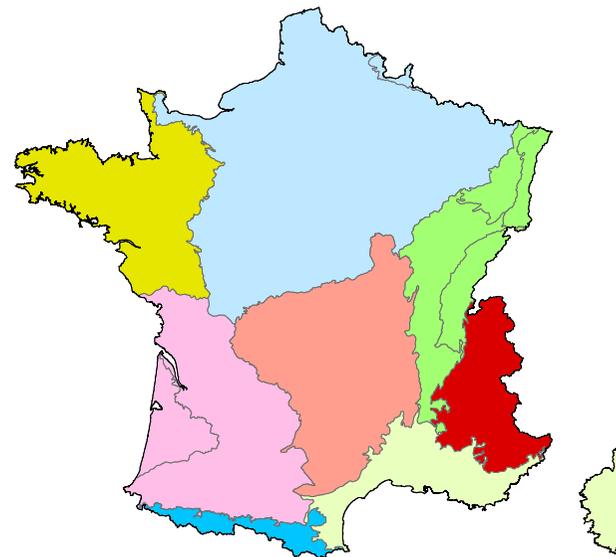
## Gouvernance de l'AFB



Le **SNE-FSU** considère que la gouvernance de l'AFB doit refléter la diversité des usagers, des acteurs et des courants de pensée. Elle sera constituée d'une **représentation équilibrée de différents collèges** (État, collectivités locales, usagers, monde associatif, personnels) au sein d'une instance nationale de concertation apte à émettre des avis sur la politique menée par l'AFB.

**Le CA de l'AFB doit être issu de cette instance de gouvernance** et représentatif de l'équilibre des différents collèges.

Enfin, l'AFB devra s'appuyer sur des instances régionales de concertation dont la présidence devrait revenir à l'Etat afin de concilier les enjeux nationaux et engagements internationaux avec les déclinaisons locales.



La déclinaison des orientations régionales devrait s'appuyer sur un découpage biogéographique.



# Propositions du SNE-FSU Gouvernance de l'AFB sur ses filiales



**L'AFB disposera d'établissements publics filialisés avec en particulier tous les parcs nationaux, tous les parcs naturels marins, l'ONCFS et l'ONEMA.**

**L'AFB devra disposer d'une véritable autorité (notamment budgétaire...) sur ses filiales.**

Chaque filiale disposera d'un **conseil de gouvernance dans une composition rééquilibrée par rapport aux actuels conseils d'administration** de façon à éviter les problèmes que connaissent aujourd'hui l'ONCFS et les Parcs nationaux entre autres...





# Propositions du SNE-FSU

## Ressources humaines



Les difficultés dans l'adéquation des moyens et des missions rencontrées par l'ONEMA et largement pointées du doigt par la Cour des comptes **sont un avertissement clair de ce qu'il ne faut pas faire.**

Aussi, il est **crucial**, pour cette future AFB, que le **volet RH soit défini en amont** en réfléchissant clairement aux moyens à mobiliser pour exercer ses missions. **Compte tenu de la disparité des statuts des personnels intégrés à l'agence, une nécessaire harmonisation est un préalable incontournable.**

Les enjeux environnementaux et de biodiversité et la création de l'AFB impose de **reposer le cadre statutaire complet d'une filière professionnelle de l'environnement qui réévalue les missions de catégorie C et B, et créé un corps de A/A+,** permettant la mobilité de tous les personnels.

De fait l'AFB et ses filiales **n'ont pas vocation** à figurer sur liste dérogatoire à l'obligation de recruter des agents titulaires.



# Propositions du SNE-FSU

## Ressources humaines



### Aussi, le SNE-FSU préconise :

**La création d'un corps de catégorie A/A+ technique propre à l'environnement (compétence + solution au problème de la promotion des TE au grade d'ingénieur).**

**L'intégration dans les corps d'ATE et de TE de tous les personnels techniques contractuels de catégories B et C employés par l'AFB et ses filiales.**

**L'intégration des contractuels administratifs dans les corps d'accueil existants**

La création de l'AFB ne doit **pas entraîner de mobilité géographique contrainte** non seulement au moment de la constitution de l'Agence, mais aussi dans les années qui suivront.

La création de l'AFB devra aussi permettre **d'harmoniser et d'améliorer la situation des salariés travaillant pour des organismes gestionnaires d'espaces protégés** qui devront progressivement intégrer un cadre d'emploi commun permettant mobilité, formation, reconnaissance des compétences et promotions pour toutes les catégories.



# Propositions du SNE-FSU

## Ressources financières



l'agence doit bénéficier d'une **autonomie financière** qui la mettra à l'abri des variations politiques annuelles du budget de l'État.

En ce sens, elle devra être **habilitée à percevoir des recettes publiques** fondées sur le principe « pollueur-payeur », autrement dit, **assises sur les usages qui contribuent à l'érosion de la biodiversité.**

Pour être acceptées ces ressources doivent reposer sur une assiette large avec un très faible pourcentage.

Outres les budgets alloués aux structures fusionnées, **les ressources financières de l'AFB pourraient entre autre porter sur :**

- **Le foncier bâti**
- **Les grandes infrastructures de transport et de réseaux**
- **Les dédommagements financiers** résultant de l'obligation de mettre en œuvre des mesures compensatoires dans les domaines de la biodiversité lorsqu'il n'est plus possible d'éviter ou de réduire



# Propositions du SNE-FSU

## La Police de L'environnement



**Le SNE-FSU considère que la qualité de la police de l'Environnement au sein des filiales devra passer par :**

**La restauration d'un échelon territorial fort**, maillage essentiel de la protection des milieux. Il s'agit notamment de renforcer les moyens humains dans les services territoriaux indispensables à la crédibilité de la police de l'environnement et aux missions de veille écologique.

**Des missions de Police qui devront prendre en compte l'ensemble de l'eau et de la Biodiversité dans toutes ses dimensions**, en s'appuyant pour cela sur une offre de formation continue tournée vers l'ensemble des thématiques concernées.

Ces missions de police devront pouvoir s'appuyer sur des **moyens matériels modernes facilitant le travail d'enquête et l'organisation des services.**

**La recherche et le développement dans les filiales devront être réorientés vers des questions portant sur l'ensemble de la biodiversité**, condition sine qua non pour que ce lien technique-police soit véritablement efficace.



# Propositions du SNE-FSU Articulation entre l'AFB et les services de l'Etat



L'articulation des services de l'Etat avec l'AFB doit être explicitée et réaffirmée.

En ce qui concerne le **rôle de l'Etat**, la tutelle exercée doit :

- préciser le rôle de l'échelon central et régional vis-à-vis de l'AFB;
- recourir à **un organe indépendant d'évaluation des politiques environnementales** ;
- renforcer les instances scientifiques consultatives

En ce qui concerne **les services déconcentrés**, ils doivent :

- **présider et assurer le secrétariat des organes de gouvernance**
- **organiser les relations et la répartition des missions avec l'AFB et les GIP régionaux**
- **assurer le maintien et le développement des compétences techniques, du ministère aux DDT...**

**Le SNE-FSU rappelle que ceci implique un ministère de l'environnement de plein exercice**